



Partage de la garde et demande de pension

Par **inayawoods**, le **20/05/2011** à **13:08**

bonjour, je vous expose ma situation:

J'ai 19ans et un bébé de 10mois qui a été reconnu par son père celui ne me donnant plus aucune nouvelles depuis 4mois suite a de nombreuses altérations entre nous j'ai décidé d'engager une procédure judiciaire pour les gardes et pouvoir toucher une pension car depuis ma grossesse et jusqu'à présent il n'as jamais verser un centime pour son fils en sachant qu'il a un CDI et son appartement moi je ne travaille pas et je suis chez ma mère ma question est:

Est-ce que je peux perdre la garde de mon fils?

Est-ce qu'il devra me verser une pension?

Comment sa ce passe pour les gardes si le papa travail tout les jours?

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **13:51**

ça dépendra de ses demandes.

Oui, vous aurez une pension

Par **inayawoods**, le **07/06/2011** à **11:21**

SI LE JUGE ACCORDE UN DROIT DE VISITE ET D'HEBERGEMENT UN WEEK END SUR DEUX AU PERE DE MON FILS ET QUE JE REFUSE DE LE LAISSER VOIR SON FILS QUE PEUT IL M'ARRIVER ?

Par **Karl777**, le **07/06/2011** à **13:17**

L'article 227-5 du code pénal prévoit que le fait de refuser indûment de représenter un enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

.... De surcroît vous portez gravement préjudice à l'enfant en le privant de voir son père. Par conséquent, à moins que vous n'ayez la preuve que son père présente un REEL danger pour l'enfant, il est vivement conseillé de respecter la décision de justice.

Par **Domil**, le **07/06/2011** à **14:29**

Le cas se présente de temps en temps : si la mère refuse obstinément malgré déjà une condamnation pour non présentation d'enfant, elle finit par faire de la prison et l'enfant est confié au père